

**Conseil économique et social**

Provisoire

22 janvier 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Session de fond de 2002****Débat consacré aux questions de coordination****Compte rendu analytique provisoire de la 21<sup>e</sup> séance\***

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 juillet 2002, à 15 heures

*Président* : M. Kumalo (Vice-Président) . . . . . (Afrique du Sud)*Puis* : Mme Rasi (Présidente) . . . . . (Finlande)**Sommaire**

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (*suite*)

---

\*Le compte rendu analytique de la 21<sup>e</sup> séance n'a pas été publié.

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire** (suite) (E/2002/12, et Corr.56, 62 et 73)

*Débat général (suite)*

1. **M. Pashayev** (Observateur de l'Azerbaïdjan) déclare que le nouveau millénaire présente des défis et des opportunités qui exigent une coopération internationale accrue et des solutions à l'échelle mondiale. Bien que les nouvelles technologies et un renforcement de l'activité économique aient entraîné des changements sans précédent, la solution à des problèmes tels que la dégradation de l'environnement, la diminution des ressources naturelles, les conflits, le terrorisme, les mouvements séparatistes, le trafic d'armes et la traite des êtres humains demande non seulement une coopération plus étroite Nord-Sud et Sud-Sud, mais également le renforcement d'un cadre institutionnel international, notamment une revitalisation et une modernisation de l'Organisation des Nations Unies.

2. Malheureusement, les suites données à la Conférence de Rio et au Sommet du Millénaire ont été décevantes. Il formule l'espoir que les Conférences de Monterrey et de Johannesburg marqueront un tournant dans l'application des textes issus des conférences. Le Conseil a un rôle vital à jouer dans ce processus en faisant participer toutes les parties prenantes dans la mise en oeuvre des mesures visant à réaliser un développement durable.

3. Un financement adéquat du développement s'avère indispensable pour réaliser les objectifs universellement convenus dans les domaines clefs du développement. De leur côté, les pays bénéficiaires d'une assistance au développement devraient assumer la responsabilité de leur propre développement en adoptant des politiques économiques saines et en veillant à une bonne gouvernance et au respect des droits de l'homme. La communauté internationale doit également assurer l'existence de systèmes commerciaux et financiers ouverts, réglementés, prévisibles et non discriminatoires. Les réunions annuelles du Conseil avec les institutions de Bretton

Woods peuvent jeter les bases de la coopération dans ces domaines.

4. Compte tenu de l'importante contribution du commerce au développement durable, il accueille avec satisfaction le cycle de négociations commerciales de Doha qui visait à libéraliser davantage le commerce international. Il convient de prendre en considération les problèmes des pays en développement, des pays en transition ainsi que des pays les moins avancés en vue de les intégrer dans le système commercial multilatéral. Des contacts plus fréquents entre le Conseil et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont cruciaux et renforceront le Conseil.

5. Appelant l'attention sur les liens qui existent entre le commerce et les transports, il a rappelé que l'Azerbaïdjan, tout en étant un pays enclavé, se situe au carrefour de l'Europe et de l'Asie. C'est pourquoi sa délégation espère que le Conseil jouera un rôle plus actif dans les préparatifs de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit, qui se tiendra au Kazakhstan en 2003.

6. Le Conseil devrait être plus dynamique pour faciliter la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui sont susceptibles de contribuer de façon significative à la protection et à la conservation de l'environnement, tout en visant à réduire le fossé numérique et à rendre ces technologies plus abordables et plus fiables. Il se félicite par conséquent de la création du Groupe spécial sur les technologies de l'information et de la communication ainsi que du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (DOT Force).

7. Il existe un lien très net entre la stabilité, la sécurité et le développement économique, et compte tenu de la nature violente et prolongée des conflits actuels, la communauté internationale devrait substituer à une culture de réaction une politique de prévention qui constitue la stratégie la plus souhaitable et la plus rentable pour assurer une paix durable. En conséquence, la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social devrait être renforcée, vu que ce dernier contribue à la sécurité mondiale en favorisant la coopération et le développement. Le Conseil devrait également veiller à une coordination des objectifs de développement à

l'échelle du système par le biais de ses organes subsidiaires, des organismes, fonds et programmes.

8. **M. Gamaleldin** (Égypte) déclare qu'il souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant du Venezuela qui a pris la parole au nom du groupe des 77 et de la Chine. Il souligne l'importance de renforcer et de revitaliser le Conseil dans le cadre de la réforme générale du système des Nations Unies. En tant que l'un des principaux organes de l'Organisation, le Conseil devrait intensifier sa collaboration avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Il se félicite par conséquent d'initiatives telles que les consultations officieuses sur le projet de résolution relatif à la création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, qui pourrait favoriser un nouvel esprit de coopération entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Des mesures visant à ce que ces deux organes soient plus efficaces et qu'ils se renforcent mutuellement tout en évitant les chevauchements, seraient les bienvenues.

9. Le Conseil a joué un rôle important de coordination au sein du système des Nations Unies en assurant le suivi des conférences et en forgeant une vision et un cadre communs en vue de concrétiser les recommandations de ces conférences. Le suivi des mesures prises à l'échelon national dans les pays en développement devrait être complété par le suivi des engagements pris par les pays développés en termes d'augmentation de l'aide publique au développement (APD), d'un meilleur accès au marché, d'assistance technique et de renforcement des capacités.

10. Le dialogue annuel entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, entériné par la Conférence internationale sur le financement du développement, représente une avancée dans la perspective d'assurer une plus grande cohérence dans les travaux de ces institutions, ainsi que l'a demandé la Déclaration du Millénaire. La Banque mondiale, notamment, s'est efforcée de collaborer plus étroitement avec l'Organisation des Nations Unies. L'intensification du dialogue entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC contribuerait à rendre l'environnement économique international plus favorable aux pays en développement.

11. En ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil, il se félicite de la participation de tous les

acteurs à ses délibérations, conformément au règlement d'ordre intérieur. Selon que de besoin, des règlements supplémentaires pourraient être élaborés en consultation avec les Gouvernements, mais toute tentative de ce type devrait être différée en attendant les résultats de l'évaluation menée à l'échelle du système par l'Assemblée générale dans le cadre des partenariats mondiaux. Le raccourcissement de la durée de la session de fond ou sa fragmentation sont susceptibles d'affaiblir le poids politique du Conseil. Il déclare ne pas être davantage en faveur de retirer de la session de fond le débat consacré aux affaires humanitaires.

12. Bien que le Consensus de Monterrey ait assigné un mandat clair relatif au suivi du financement du développement, il suggère que le point de l'ordre du jour sur le suivi intégré des grandes conférences et sommets soit examiné lors d'une reprise de la session du Conseil, après la tenue du Sommet mondial pour le développement durable et l'examen par l'Assemblée générale des objectifs du Millénaire en matière de développement. Le Conseil devrait également contribuer à une meilleure organisation du calendrier des réunions des Nations Unies, notamment en jouant un rôle plus actif dans l'établissement du calendrier de ses commissions, fonds et programmes. Il devrait également coordonner les activités du système des Nations Unies à l'échelon de pays et ne pas se limiter au débat sur les politiques générales au Siège.

13. Tout en prenant note des préoccupations exprimées par de nombreuses délégations du Nord et de leur préférence à ne pas organiser systématiquement un examen tous les cinq ou 10 ans, il estime que l'échec du Sommet alimentaire mondial, faute d'aboutir à des conclusions concrètes ainsi que les difficultés rencontrées à Bali par le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable ont indiqué que les efforts multilatéraux visant à mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire étaient, dans le meilleur des cas en grand péril et dans le pire des cas une illusion. Le monde observe si les gouvernements réalisent les objectifs en temps voulu et s'ils y affectent les ressources nécessaires conformément aux termes de référence du Sommet mondial pour le développement durable. À défaut, la Conférence de Johannesburg risque d'être la dernière conférence internationale pour un certain temps. Ceci représenterait un coup terrible à la crédibilité du multilatéralisme et du système des

Nations Unies lui-même; aussi sa délégation fera tout ce qu'il est possible de faire pour que le Sommet mondial soit un succès.

14. **M. Shin** Boo-nam (République de Corée) déclare que la promotion du suivi coordonné des grandes conférences et sommets des Nations Unies représente l'un des plus grands défis auquel le Conseil doit faire face. La Déclaration du Millénaire, par exemple, a énoncé les objectifs économiques et sociaux en faveur desquels le Conseil doit mobiliser les ressources du système des Nations Unies, suivre les progrès accomplis et mener des évaluations intermédiaires pour que ces objectifs ambitieux soient réalisés. Sa délégation se félicite par conséquent du dialogue plus étroit instauré entre le Conseil, les institutions de Bretton Woods et l'OMC et estime qu'il serait utile de déterminer des domaines plus précis de coopération.

15. Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a suggéré que le Conseil intègre les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre du développement durable. Le Conseil devrait par conséquent donner la priorité à l'amélioration de sa coordination des activités opérationnelles pour le développement durable tout en intensifiant le dialogue avec ses organes subsidiaires et en les incitant aussi à dialoguer davantage entre eux.

16. S'agissant de l'élargissement du rôle du Conseil dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, il se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale de passer d'une culture de réaction face aux conflits armés à une culture de prévention. Tout en gardant à l'esprit les synergies entre secours d'urgence, relèvement, reconstruction et développement à long terme, le Conseil devrait jouer un plus grand rôle dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Il appuie la proposition suggérant que le Conseil consacre le débat de haut niveau d'une prochaine session de fond à l'examen des causes profondes des conflits.

17. En vue d'être en mesure de répondre plus rapidement à l'évolution internationale, le Conseil devrait faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'établissement du calendrier de ses sessions; par exemple sa délégation envisagerait favorablement la réduction de la durée de la session du juillet à environ trois semaines. Il accueille également avec satisfaction

l'initiative d'organiser, une année sur deux, une réunion de haut niveau de deux jours sur les activités opérationnelles et les affaires humanitaires. En outre, les travaux du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination seraient enrichis si tous deux étaient consécutifs et si un seul thème ou des thèmes apparentés étaient retenus pour les deux débats.

18. Il est particulièrement important d'améliorer la coordination et la coopération entre le Conseil et les autres organes des Nations Unies, en instaurant un véritable partenariat entre les trois principaux organes de l'Organisation, notamment en renforçant les consultations entre les Présidents du Conseil économique et social, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. À cet égard, il se félicite de la participation du Président du Conseil à la réunion du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique. En vue de renforcer les relations entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, le Conseil devrait modifier la présentation de son rapport annuel pour permettre à l'Assemblée d'avoir des débats plus approfondis en séances plénières.

19. En vue de favoriser une plus forte participation du secteur privé à ses travaux, particulièrement en raison des effets de la mondialisation de l'économie, le Conseil devrait donner en temps voulu et de façon efficace, une large diffusion à ses conclusions portant sur des politiques générales, de manière à ce qu'elles puissent être examinées lors des débats et décisions prenant place aux niveaux national et international. La participation des organisations non gouvernementales (ONG) devrait également être accrue. À cet effet, il invite le Conseil à institutionnaliser la participation des ONG au débat de haut niveau et de réexaminer les procédures actuelles d'octroi du statut consultatif. Sa délégation convient que le débat consacré aux questions de coordination a été précieux pour revitaliser le Conseil et que l'élan donné par la Déclaration du Millénaire et conférences subséquentes devrait inciter à poursuivre la réforme.

20. **Mme Caridad Balaguer** (Cuba) déclare qu'il convient de renforcer le rôle central du Conseil dans le domaine des questions économiques et sociales de même que dans le suivi des grandes conférences. Les dernières conférences ont reconnu le rôle incombant à la communauté internationale à l'égard des problèmes mondiaux, notamment ceux des pays en développement. Les engagements pris sur le plan

international doivent être honorés pour aider les pays en développement à éliminer tous les maux qui les affligent.

21. S'agissant du renforcement du Conseil économique et social, elle déclare que le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond constitue le forum approprié pour l'analyse intégrée et coordonnée des thèmes des grandes conférences en vue d'en assurer le suivi. Une telle analyse, toutefois, ne saurait remplacer le débat sur le suivi de ces conférences dans le cadre du débat général qui s'appuie sur les travaux des commissions techniques.

22. Quant aux méthodes de travail du Conseil, elle ne croit pas que le débat consacré aux questions de coordination devrait être tenu immédiatement après le débat de haut niveau ni que les deux débats devraient partager un thème commun, car cela diminuerait l'impact politique du débat de haut niveau et porterait atteinte au débat consacré aux questions de coordination. Les rapports des commissions techniques devraient continuer d'être examinés lors du débat général de manière à permettre aux membres du Conseil d'évaluer les travaux des commissions et d'agir, le cas échéant, en fonction de leurs recommandations. Bien que le rapport consolidé du Secrétaire général sur les activités des organes subsidiaires du Conseil soit utile pour apprécier leur fonctionnement, il ne saurait remplacer leurs propres rapports.

23. Il convient de poursuivre la coopération du Conseil avec les principaux autres organes de l'Organisation des Nations Unies, en gardant à l'esprit leurs mandats respectifs, tout en reconnaissant le rôle du Conseil dans les questions économiques et sociales. Les ONG devraient continuer à participer activement aux activités de l'Organisation. Il serait souhaitable d'assurer la plus large représentation possible des ONG, en particulier pour les pays en développement.

24. Elle craint que la réduction de la durée de la session de fond n'aboutisse à surcharger le Conseil durant le reste de l'année. En outre, la Conférence de Monterrey a recommandé que le Conseil devait jouer un rôle plus important dans le suivi de cette Conférence par le biais de ses réunions annuelles avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, or cette tâche devrait être examinée durant le débat général plutôt que lors du débat consacré aux questions de

coordination qui examine le suivi de l'ensemble des conférences.

25. **Mme Popescu Sandru** (Roumanie) relève que le renforcement du Conseil économique et social fait partie intégrante du processus de promotion des stratégies mondiales de développement. Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Conseil (E/2002/62) contient nombre de suggestions et de recommandations utiles. En tant qu'élément d'un mécanisme à trois niveaux d'examen des suites données aux grandes conférences, composé également de l'Assemblée générale et des commissions techniques, le Conseil a reçu mandat de porter son attention sur les thèmes communs à l'ensemble des grandes conférences. Une répartition claire des tâches entre ces trois entités rendrait ce mécanisme plus efficace. C'est pourquoi sa délégation appuie la proposition d'examiner les sujets multisectoriels communs à l'ensemble des conférences et sommets lors du débat consacré aux questions de coordination. Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire constituent un excellent point de ralliement autour duquel les États membres, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations peuvent se mobiliser. Les activités des organes subsidiaires du Conseil ainsi que des fonds et programmes devraient faire l'objet d'un suivi.

26. Sa délégation estime qu'il s'avère nécessaire d'augmenter l'impact des politiques du Conseil au niveau de pays en améliorant la coordination des activités opérationnelles menées en faveur du développement durable. Les orientations générales fournies par le Conseil demeurent indispensables pour continuer d'harmoniser et de rationaliser les indicateurs de base du développement. Le Conseil se trouve également bien placé pour forger les partenariats stratégiques en faveur du développement durable en réunissant les parties nationales et internationales concernées. Il est important que le Conseil exerce son rôle de catalyseur en approfondissant le dialogue de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC, la société civile et le secteur privé.

27. Le développement, la paix et la stabilité sont liés. Les crises et les conflits absorbent des ressources, créent de l'instabilité et empêchent de saisir les opportunités de développement. Le Conseil se trouve par conséquent confronté à un nouveau défi : la mise en oeuvre de stratégies de prévention des conflits et de

consolidation de la paix, notamment par le biais des consultations conjointes avec le Conseil de sécurité.

28. **M. Tupy Caldas de Moura** (Brésil) déclare que la création du Groupe spécial sur les technologies de l'information et de la communication ainsi que les réunions de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods représentent deux importantes initiatives récentes du Conseil qui méritent d'être soulignées. Les TIC sont bien davantage un instrument de développement plutôt qu'une récompense et le Groupe de travail devrait s'efforcer d'aider à réduire le fossé numérique. Les réunions entre les institutions financières internationales et le Conseil sont devenues encore plus importantes après la Conférence de Monterrey qui a mis en lumière la nécessité d'une étroite coopération. Le Conseil a également renforcé sa coopération de la société civile, les ONG et le secteur privé.

29. En assurant un suivi intégré et coordonné des grandes conférences et sommets des Nations Unies, il importe à la fois d'éviter les chevauchements et de tirer parti des synergies potentielles. Toutefois, les efforts de coordination ne devraient pas se faire au détriment des suites données aux conférences individuelles. Il est également important d'améliorer la coopération entre le Conseil et les autres organes principaux ainsi que sa supervision des activités de ses organes subsidiaires. Une plus grande cohérence entre l'ordre du jour du Conseil et celui de l'Assemblée générale, notamment de la Deuxième et de la Troisième Commission ainsi que la coopération avec le Conseil de sécurité en matière de consolidation de la paix après les conflits s'imposent aussi.

30. En vue de s'acquitter de ses tâches de coordination, le Conseil doit améliorer ses méthodes de travail. Le débat de haut niveau est parvenu à retenir l'attention, ce qui malheureusement n'a pas été le cas pour les autres débats. Le débat consacré aux questions de coordination devrait porter principalement sur le suivi des grandes conférences et sommets. On pourrait également envisager que les débats consacrés aux activités opérationnelles et aux affaires humanitaires tiennent des débats de haut niveau à un autre moment que durant la session de fond, de manière à leur accorder davantage d'attention sans surcharger l'ordre du jour. Enfin, il serait indiqué que le débat général porte principalement sur les rapports des organes subsidiaires. De telles mesures renforceraient le Conseil et seraient susceptibles de contribuer à la

réalisation des objectifs fixés par les grandes conférences, sous réserve d'être appuyées par une ferme volonté politique.

31. **M. Amman** (Observateur de l'Indonésie) dit que sa délégation fait sienne la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du groupe des 77 et de la Chine. Le Conseil doit remplir son rôle de catalyseur en réunissant tous les acteurs dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences. Il doit également veiller à ce que la mondialisation soit une force positive pour chacun. Les défis auxquels le Conseil est confronté exigent qu'il agisse à temps, de façon plus souple et plus novatrice. Il convient de tenir compte des enseignements tirés des données d'expérience et des meilleures pratiques. Les partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC devraient être consolidés.

32. La question du suivi coordonné des grandes conférences et sommets devrait être inscrite de façon permanente à l'ordre du jour du débat consacré aux questions de coordination. En outre, il faudrait choisir un thème multisectoriel pour le débat de haut niveau, susceptible de faciliter la mise en œuvre des résultats des conférences. Il serait également nécessaire de revoir le format, l'objectif et la portée des débats consacrés aux questions de coordination ainsi que d'arrêter un ordre du jour plus ambitieux pour les réunions annuelles de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods. Le dialogue et les consultations ne devraient plus porter sur les principes mais sur leur application et l'action. Sa délégation par conséquent appuie les recommandations du Secrétaire général de consolider le processus préparatoire intergouvernemental de ces réunions qui devraient avoir un ordre du jour concerté.

33. S'agissant des suites à donner à la prochaine Conférence pour un développement durable, le défi à relever sera de renforcer le rôle de coordonnateur du Conseil tout en intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux des conclusions dans les thèmes des différents débats de ses sessions. Le Conseil devrait promouvoir l'intégration du concept de durabilité dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies.

34. **M. García González** (El Salvador) déclare que sa délégation partage le point de vue général exprimé par les divers intervenants sur le rôle et la fonction du

Conseil ainsi que sur la nécessité de poursuivre la réforme. Elle appuie les propositions émises par le Secrétaire général dans son rapport (E/2002/62), en particulier la suggestion de réduire la durée de la session de fond. Ces propositions devraient être examinées dans le cadre de l'examen du processus de prise de décision au sein du Conseil, processus qui devrait devenir plus souple. Bien que le consensus soit la méthode de choix, elle peut déboucher sur des textes convenus lors d'autres conférences ou sommets, et ainsi créer une illusion d'un progrès, alors qu'il n'en est rien.

35. Le Conseil devrait jouer un rôle plus actif dans les domaines de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, ce qui lui serait impossible dans les conditions actuelles. Par conséquent, le processus de réforme doit se poursuivre et les sessions notamment devraient être plus flexibles. Dans ce contexte, son Gouvernement accueille avec satisfaction les efforts du Secrétaire général pour élaborer un programme d'assistance à long terme à Haïti (E/2002/56). Son Gouvernement est disposé à contribuer à la réforme du Conseil, réforme qu'il estime indispensable afin de créer les conditions permettant la réalisation des objectifs du Millénaire et de la Conférence de Monterrey.

36. **M. Langmore** (Organisation internationale du travail, (OIT) déclare que l'importance potentielle du rôle du Conseil est plus grande que jamais, vu l'ampleur et la gravité de la déprivation humaine, l'énormité des inégalités de revenus, de richesses et d'accès au pouvoir politique et la vulnérabilité au désordre et l'instabilité des systèmes économiques et sociaux de plus en plus intégrés à la mondialisation. L'écart déplorable entre l'objectif et le résultat atteste la nécessité de revitaliser le Conseil.

37. Le principal problème tient au fait que le Conseil n'aborde pas en temps voulu ni de façon décisive les problèmes économiques et sociaux mondiaux. Une façon d'améliorer son efficacité serait de tenir des réunions en cours d'année, dès que le besoin s'en fait sentir, de manière optimiser le temps de réponse. Les réunions annuelles avec les institutions de Bretton Woods seraient d'un plus grand intérêt si des questions spécifiques y étaient abordées et auraient davantage d'impact si elles prenaient place avant les réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

38. Dans la Charte, le plein emploi est l'un des objectifs assignés aussi bien à l'Organisation qu'au Conseil, toutefois il retient peu l'attention sur la scène internationale. L'un des moyens d'y remédier serait d'inclure l'OIT au nombre des organismes qui participent aux réunions extraordinaires de haut niveau. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, établi par l'OIT en 2002, devrait être disponible fin 2003 et constituerait un thème idéal pour le débat de haut niveau de juillet 2004. La croissance de l'emploi est un sujet suffisamment important pour figurer parmi les principales préoccupations du Conseil.

39. **Mme Freundenschuss-Reichl** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dit que l'ONUDI est très désireuse d'intensifier sa coopération avec le Conseil en mettant davantage à sa disposition ses ressources analytiques. Le système des Nations Unies bénéficierait d'une orchestration plus efficace de ses capacités analytiques de façon à pouvoir tirer parti des ressources dans le domaine de la documentation essentielle sur base des avantages comparatifs. Le succès de la Conférence internationale sur le financement du développement doit beaucoup à son processus participatif ouvert qui a permis de bénéficier des meilleures contributions des diverses parties prenantes, notamment l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, les institutions de Bretton Woods, le secteur privé et la société civile. Il est dès lors préoccupant que les recommandations du Secrétaire général relatives à la suite donnée à la Conférence (E/2002/62, paras 40-43) ne mentionnent pas les institutions spécialisées. Toutefois, la proposition d'organiser des réunions conjointes ou des échanges avec les conseils d'administration des institutions spécialisées et des fonds et programmes afin d'examiner la suite donnée à la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et du texte adopté lors du Sommet de Johannesburg (para 62) est accueillie avec une vive satisfaction, de même que la proposition de créer un « Forum de coopération pour le développement » (par. 65).

40. Le Conseil a un rôle important à jouer en réunissant les différents groupes engagés dans le développement. Néanmoins, compte tenu de l'extrême complexité des aspects concrets du suivi intégré des grandes conférences, le Conseil devrait porter son

attention à chacune de ses sessions sur quelques questions sélectionnées à l'avance par le Secrétariat.

41. L'ONUDI souhaite vivement participer à la création du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit et faire part de son expérience dans ce domaine.

42. **M. Sharma** (Népal) se félicite des améliorations apportées au fonctionnement du Conseil tout en déclarant qu'il importe de poursuivre le processus de revitalisation en gardant à l'esprit son caractère d'urgence renouvelée. Le Conseil doit cesser d'être uniquement un forum de discussions et prendre la tête des efforts mondiaux en faveur du développement durable, de la paix et de l'éradication de la pauvreté. Des goulets d'étranglement liés aux procédures et des freins structurels subsistent; dès lors le Conseil doit être doté des instruments et de l'autorité indispensables pour s'acquitter de son mandat.

43. Un certain nombre d'autres suggestions pour renforcer davantage le Conseil sont contenues dans le rapport du Secrétaire général ainsi que dans les comptes rendus des tables rondes. Par exemple, la nécessité, davantage que la commodité, devrait dicter le nombre de réunions, qui devraient être de courte durée, chacune avec un objet bien défini. Le Conseil devrait également être en mesure de se réunir dans des délais très courts et le bureau devrait être investi d'une autorité supplémentaire afin de pouvoir agir en son nom. La collaboration avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doit être fondée sur des modalités de fonctionnement convenues afin d'éviter les confusions et les doubles emplois. En outre, le Conseil pourrait prendre la tête en matière de suivi des conférences internationale en fournissant des orientations de politique générale et en coordonnant les mesures des différentes parties prenantes, notamment les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Le Conseil devrait également participer au contrôle de la mise en œuvre. Il devrait notamment veiller à ce que ses conclusions soient reflétées dans les politiques et les stratégies des organismes qui collaborent à la réalisation des objectifs concertés.

44. Les pactes internationaux de développement attendent leur application, tout en mobilisant de l'énergie et des ressources faisant appel aux mécanismes existants, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Lors des sessions du Conseil, il y aurait avantage à ce que les

tables rondes thématiques et les discussions de groupes soient mieux définies. Davantage d'importance pourrait être accordée aux questions thématiques et multisectorielles de manière à mieux articuler entre elles les contributions aux niveaux des politiques générales et du terrain. Bien qu'un changement s'impose dans l'architecture des sessions de fond du Conseil, la fréquence actuelle des sessions pourrait être maintenue tout en resserrant les liens entre les divers débats.

45. **M. Husain** (Organisation de la Conférence islamique) déclare que certaines questions de coordination décrites dans le rapport du Secrétaire général (E/2002/62) sont pertinentes pour sa propre organisation. L'écart entre les orientations politiques et le travail quotidien du système des Nations Unies au niveau de pays lui rappelle quelque chose. La question de savoir comment améliorer les méthodes de travail du Conseil reflète une préoccupation commune.

46. Les organisations intergouvernementales comme la sienne sont susceptibles d'enrichir les examens d'ensemble des suites données aux conférences et sommets des Nations Unies en faisant part de leurs propres expériences à cet égard. Le Conseil voudra peut-être également examiner l'attribution de rôles plus efficaces aux organisations intergouvernementales pertinentes dans leurs domaines de compétence pour compléter son propre travail.

47. Il exprime à nouveau le désir de son organisation de contribuer à la mise en œuvre des propositions du Secrétaire général relatives à l'amélioration de la coordination entre le Conseil et les organisations intergouvernementales.

48. **Mme Bloem** [Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO)] accueille avec satisfaction l'accent placé par le Secrétaire général sur la mise en œuvre des engagements pris et relève que le Conseil est l'organe approprié pour coordonner le suivi des grandes conférences. Il devrait également poursuivre avec force le plaidoyer en faveur des questions sociales et veiller à ce que les droits de l'homme constituent le fondement des objectifs du développement.

49. Les organisations de la société civile ont apporté une contribution importante à la formulation et à l'adoption de la Déclaration du Millénaire et devraient pleinement participer à l'ensemble des mécanismes de



suivi. CONGO a organisé à cet effet des activités de mobilisation des ONG aux échelons régional, national et local.

50. En vue de surmonter le scepticisme généralisé, notamment au sein de la société civile, à propos des objectifs des Nations Unies qui sont fixés, mais jamais atteints, elle recommande que le Conseil utilise les objectifs du Millénaire comme cadre pour son agenda du développement, tout en déterminant des objectifs et des buts plus immédiats qui pourraient être réalisés endéans les mandats politiques existants. La société civile devrait également participer aux campagnes de sensibilisation et au suivi du processus de réalisation des objectifs du Millénaire.

51. En vue d'assurer la cohérence des politiques et de renforcer l'autorité du Conseil, les institutions de Bretton Woods et l'OMC devraient être intégrées au sein du système des Nations Unies de manière à ce qu'elles fassent obligatoirement rapport au Conseil et qu'elles soient tenues de lui rendre compte.

52. Le Conseil devrait s'engager davantage dans la prévention des conflits armés, notamment en créant le Groupe consultatif pour les pays africains qui a été proposé. Quelques ONG ont également recommandé que le Conseil devrait être plus dynamique en matière d'intervention et de protection contre les conflits armés et le terrorisme, en créant des programmes spécifiques contre les effets négatifs de la mondialisation, en adoptant des positions fermes à l'égard de la corruption et en se faisant mieux connaître des ONG et du monde. La prolongation de la durée des mandats de son Président ainsi que du bureau contribuerait également à renforcer le Conseil. Le Conseil aimerait peut-être également examiner la possibilité de créer un « Comité de médiation » pour le cas où les décisions d'un organisme des Nations Unies pourraient être contraires à celles d'autres organismes, ou encore pour arrêter les priorités entre divers droits de l'homme.

53. Le souhait partagé du Conseil et des ONG dotées du statut consultatif est de voir renforcées leurs relations informelles ou officielles afin de réaliser une véritable consultation. La participation de CONGO et d'autres ONG dans les préparatifs et la tenue du débat de haut niveau est particulièrement la bienvenue à cet égard. Toutefois, des modalités similaires devraient également être adoptées pour les autres débats. Le renforcement de la participation des ONG consolide le Conseil en créant un lien plus fort avec les peuples du

monde. En conséquence, le Conseil devrait rechercher plus activement la contribution des ONG. Il devrait également faire preuve de davantage d'autorité pour que les règlements relatifs à la participation des ONG soient d'application pour toutes les réunions au sein du système des Nations Unies.

*La séance est levée à 16 h 40*